

LMUSI2892

2010-2011

Mémoire (2e année)

25.0 crédits

Enseignants:	
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	Quel que soit le sujet, le mémoire de master permet à l'étudiant de : - réaliser une analyse critique et une synthèse d'une question scientifique donnée, - contextualiser une problématique en lien avec les connaissances actuelles, - exposer les résultats de son travail en justifiant ses choix méthodologiques, en argumentant ses hypothèses et en exposant scientifiquement les résultats obtenus.
Acquis d'apprentissage	Le mémoire doit montrer l'aptitude de son auteur à exposer correctement les résultats d'un travail personnel, objectif et méthodique, dont la qualité n'est pas nécessairement liée à l'étendue. Le mémoire est, au même titre que les autres formes d'enseignement, un moyen de formation constitutif des programmes où il est prévu. Il s'agit d'un travail de recherche demandé aux étudiants qui, à ce stade de la formation, doit être considéré comme initiant à la recherche dans la discipline concernée. Le mémoire consiste en un travail de recherche : "spécifique, vis-à-vis des autres activités d'enseignement; " méthodique, dont les fondements sont assurées par la formation de base; " intégré dans le programme et limité dans l'étendue du sujet. cf. Dispositions relatives au mémoire (http://www.uclouvain.be/61093.html) La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».
Contenu :	Le mémoire permet à l'étudiant de prouver qu'il a assimilé les principes des méthodes spécifiques à l'archéologue, à l'historien de l'art et au musicologue, par leurs applications à un sujet délimité en accord avec le promoteur, en prenant en compte le délai dans lequel le mémoire doit être achevé. Il s'agira pour l'étudiant de parcourir les étapes d'une recherche scientifique en cernant la problématique, l'heuristique, la critique, l'interprétation et la communication des résultats de son investigation. Le travail consistera en une contribution personnelle à la connaissance scientifique. Les mémoires peuvent adopter différentes orientations: - Établir l'état critique d'une question. - Réaliser une monographie ou un corpus portant sur un artiste, sur une oeuvre, un monument, une région, un site ou une collection archéologiques. - Produire une étude thématique, stylistique, iconographique, technologique, Dans le cas des étudiants qui réalisent une maîtrise en lien avec une pratique artistique, on peut envisager un mémoire qui comporte
Autres infos :	un volet consacré à la création d'une #uvre et un volet consacré à son analyse critique. Évaluation: Le mémoire est supervisé par un promoteur (voir définition facultaire ; faire lien). Si le sujet du mémoire le requiert ou à la demande de l'étudiant ou du promoteur, un co-promoteur peut être sollicité et désigné. L'étudiant doit soumettre son sujet pour approbation au promoteur. Le jury du mémoire est composé du promoteur et de deux lecteurs, désignés par le jury de maîtrise. Le mémoire est évalué en fonction de : - L'atteinte de ses objectifs. - La capacité à réaliser une synthèse pertinente et bien documentée. - L'investissement personnel et la capacité à discuter les choix méthodologiques. - La cohérence et la complétude du travail effectué. - La qualité et la pertinence de la formulation écrite et de l'illustration.
Cycle et année d'étude: :	> Master [120] en histoire de l'art et archéologie, orientation musicologie
Faculté ou entité en charge:	ARKE